



<b>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureau de l'action éducative et de la vie scolaire 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</b>	<b>Note de service  DGER/SDPFE/2023-603  22/09/2023</b>
--	---

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 06/07/2024

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 6

**Objet :** Modalités de mise en œuvre des différentes actions relative à l'activité rugby au sein de l'enseignement agricole programmées en 2023 - 2024.

#### Destinataires d'exécution

Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM  
Hauts Commissariats de la République des COM  
Etablissements d'enseignement agricole publics et privés

#### Résumé :

La présente note de service a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre des différentes actions relative à l'activité rugby au sein de l'enseignement agricole programmées en 2023 - 2024.

Elle organise plus particulièrement le championnat de France de rugby des lycées agricoles en partenariat avec la Fédération française de Rugby (FFR), notamment pour la phase de qualification des équipes participant à la finale.

La pratique de l'activité rugby se déroule dans le respect des consignes sanitaires. Le championnat de France de rugby des lycées agricoles peut être soumis à de nouvelles modalités d'organisation, notamment pour la phase de qualification des équipes participant à la finale.

En dehors des précisions indiquées dans cette note de service, le règlement qui s'applique est le règlement sportif de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) : « Lycée garçon et fille Excellence Rugby à X » en vigueur.

La présente note de service s'adresse à tous les établissements de l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2023-2024.

++  
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY

UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE

## **ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ**

### **RUGBY**

## **DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE**

**Année scolaire 2023-2024**

### **SOMMAIRE**

Introduction

- I- L'organisation territoriale
- II- Les actions d'animation de l'activité
- III- Les actions de promotion de l'activité
- IV- Le Championnat UNSS Excellence
- V- Participation aux frais de déplacements
- VI- La formation des enseignants
- VII- Le calendrier des tournois

Annexe 1 : Découpage des zones de compétitions

Annexe 2 : Responsables de zone

Annexe 3 : Regroupement d'équipes de deux établissements agricoles

Annexe 4 : Règlement des compétitions, feuille de match, feuille de classement

Annexe 5 : Comportement citoyen des joueurs et joueuses et charte d'exemplarité des accompagnateurs et des jeunes coaches

Annexe 6 : Demande de participation aux frais de déplacement

La présente note de service a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre des différentes actions relative à l'activité rugby au sein de l'enseignement agricole programmées en 2023 - 2024.

Elle organise plus particulièrement le championnat de France de rugby des lycées agricoles en partenariat avec la Fédération française de Rugby (FFR), notamment pour la phase de qualification des équipes participant à la finale.

La pratique de l'activité rugby se déroule dans le respect des consignes sanitaires. Le championnat de France de rugby des lycées agricoles peut être soumis à de nouvelles modalités d'organisation, notamment pour la phase de qualification des équipes participant à la finale.

En dehors des précisions indiquées dans cette note de service, le règlement qui s'applique est le règlement sportif de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) : « Lycée garçon et fille Excellence Rugby à X » en vigueur.

La présente note de service s'adresse à tous les établissements de l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2023-2024.

## **INTRODUCTION**

Le développement du sport à l'école revêt une importance capitale, et la pratique du rugby en particulier offre une opportunité unique d'inculquer des valeurs essentielles en harmonie avec l'enseignement agricole. Le rugby, par sa nature physique et stratégique, encourage non seulement la condition physique des élèves, leur bien-être, mais promeut également des valeurs telles que la solidarité, le respect, l'esprit d'équipe, toutes valeurs fondamentales partagées par notre ministère. Cette combinaison entre le sport et ces valeurs, contribue à former des individus responsables, aptes à relever les défis de demain.

L'organisation de la coupe du monde de rugby en France en 2023, ainsi que l'organisation des jeux olympiques et paralympiques 2024 à Paris nous inscrit cette année de façon forte dans le développement de ces pratiques, qui sont une priorité pour le ministère et pour la DGER. C'est aussi l'opportunité d'initier ou de renforcer des projets spécifiques pour sensibiliser les apprenants aux valeurs du sport, de l'inclusion, de la diversité.

Les équipes nationales féminine et masculine, fers de lance du rugby actuel, se mesurent aux équipes du monde entier. En 2022, l'équipe féminine s'est illustrée en Nouvelle Zélande tandis qu'en 2023, l'équipe masculine entrera en compétition dans le cadre de la coupe du monde organisée par la France.

La mobilisation de toutes et tous, avec l'aide de nos partenaires doit permettre de relever les défis qui s'offrent à nous en réaffirmant toute la place du rugby dans l'enseignement agricole.

L'enseignement agricole, pourvoyeur de joueurs et joueuses de tous niveaux, permet à nos apprenants de découvrir l'activité en EPS, de la poursuivre en section sportive, de s'affronter lors du championnat en zones puis en finale nationale. De nombreux pensionnaires des équipes de France masculine et féminine ont suivi ce chemin, avant d'être appelés par la Fédération française de rugby et par le haut niveau.

La pratique du rugby dans l'enseignement agricole offre avant tout à tous les élèves volontaires, quel que soit leur niveau, la possibilité de se construire socialement, de se développer et progresser physiquement autour de la culture du ballon ovale.

Dans le cadre de la convention tripartite du 18 mars 2023 signée par la Fédération Française de Rugby (FFR), l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et le Ministère en charge de l'agriculture, ont pu être rappelés les objectifs, les finalités de l'enseignement agricole et les attentes de nos partenaires.

Par une diversification des pratiques, ces objectifs vont permettre à encore plus de jeunes de s'engager pleinement et en toute sécurité dans l'activité, comme joueur, jeune officiel, jeune coach. Ces objectifs

visent également la construction d'un projet éducatif en véhiculant des valeurs partagées essentielles à l'enseignement agricole.

Un comité de pilotage, composé de nos partenaires, de la FFR, de l'UNSS et du Ministère en charge de l'agriculture se réunit deux fois par an pour définir les enjeux stratégiques et évaluer les différents dispositifs.

C'est ainsi que dans cette dynamique sociétale et fédératrice de la jeunesse, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (DGER) en partenariat avec l'Amicale du Tournoi des VI Nations et des professionnels de l'élevage et avec le soutien de la Fédération Française de Rugby (FFR), organisent GÉNÉRATION TERRE DE XV – le Trophée des lycées agricoles. Le projet GÉNÉRATION TERRE DE XV s'appuie sur le Championnat de France de Rugby des Lycées agricoles (saison 2023-2024) qui a lieu chaque année depuis 1993.

Le trophée des lycées agricoles viendra concrétiser ces partenariats. Il permettra aux jeunes champions de France 2023 en fille et en garçon et à une sélection des meilleurs des autres équipes finalistes, de se rencontrer en match amical en amont d'un match de la coupe du Monde et d'y assister le 15 septembre à Toulouse et le 30 septembre à Nantes.

Le partenariat autour du projet GÉNÉRATION TERRE DE XV a par ailleurs, pour ambition d'impliquer plus de 4 000 apprenants, depuis les phases initiales du Championnat de France des lycées agricoles et notamment lors des finales de zone, jusqu'à la finale nationale prévue à Pont-à-Mousson les 3 et 4 avril 2024.

## I – L'ORGANISATION TERRITORIALE

Afin d'articuler le découpage territorial de l'enseignement agricole avec celui de la Fédération française de rugby (FFR), sept zones sont constituées (annexe 1) : Nord Est (zone 1), Grand Ouest (zone 2), Nouvelle-Aquitaine (zone 3), Occitanie (zone 4), Auvergne-Rhône-Alpes (zone 5), Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse (zone 6), Paris et ultra-marins (zone 7).

En cas d'effectif insuffisant sur une des zones, les équipes pourront être intégrées à une autre zone.

Pour chaque zone, un enseignant d'Education Physique et Sportive (EPS) et un chef d'établissement sont identifiés pour animer le dispositif, en partenariat avec la FFR et l'UNSS (annexe 2). Ils constituent **le comité de pilotage régional**. Ces 4 représentants se réunissent en début et en fin d'année scolaire afin de définir les modalités de mise en œuvre du programme territorial de l'année (réunion de septembre) et de faire un bilan des actions réalisées (réunion de mai). Le compte rendu de ces réunions est présenté au comité de pilotage national. Un représentant de la ligue régionale et le cadre technique de la FFR sont associés à ces travaux. Ces réunions peuvent se faire à distance, compte-tenu des lieux de travail des uns et des autres qui peuvent être parfois très éloignés à l'intérieur de chaque zone.

## II – LES ACTIONS D'ANIMATION DE L'ACTIVITÉ

Chaque enseignant, coordonnateur de zone, organise au moins deux journées consacrées à l'animation de l'activité. Les coordonnateurs de zone sont garants du respect des modalités d'inscription.

Ces temps forts de la pratique s'adressent à tous, joueurs débutants ou joueurs confirmés et ont pour objectif d'engager le plus grand nombre d'élèves dans l'activité.

Un calendrier prévisionnel est construit et communiqué en début d'année à tous les établissements de la zone et au comité de pilotage.

1. L'organisation pratique de ces actions est laissée à l'initiative du coordonnateur de la zone avec en appui un cadre technique de la FFR. La première journée se déroule courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2023-2024 et la deuxième, courant du 3<sup>ème</sup> trimestre 2023-2024.
2. Différentes formes de pratique peuvent être envisagées : Rugby à 5, Touché plus 2 secondes, etc. Elles doivent permettre à des joueurs, de genre, d'âge et de niveau différents de partager une pratique commune.

3. En complément de cette pratique, des formations d'enseignants ainsi que de jeunes officiels et des ateliers techniques sont également proposés lors de cette même journée.
4. Les dates retenues par chaque coordonnateur de zone sont communiquées dès la rentrée au comité de pilotage régional et au comité de pilotage national qui supervise l'ensemble de ces actions.
5. La licence de l'UNSS est obligatoire. Les rencontres s'adressent aux élèves, étudiants, et apprentis des établissements publics et privés.

### III- LES ACTIONS DE PROMOTION DE L'ACTIVITÉ

Le championnat de France de rugby des lycées agricoles est organisé à l'échelon de chaque zone et débouche sur une finale nationale. Pour les finales de zone, la zone 7 « Paris et ultra-marins » est rattachée à la zone 2 « Grand Ouest » et la zone 6 « PACA » est rattachée à la zone 5 « AURA ».

Les directeurs et coordonnateurs de zone sont garants du respect des modalités d'inscription.

Ce championnat de zone est ouvert à l'ensemble des établissements. **Il a pour particularité d'être placé sous la responsabilité des élèves qui assument seuls les rôles de Jeune Officiel (JO), notamment les fonctions de coach et d'arbitre. Les enseignants et les adultes présents se positionnent sur des rôles de superviseur de ces jeunes officiels.**

Pour ce championnat, il est possible d'effectuer des regroupements de deux Associations Sportives (AS) différentes, lorsque les effectifs d'un établissement ne permettent pas de présenter une équipe complète. L'objectif étant de promouvoir la pratique et non pas de rechercher la mise en place d'une « pseudo-sélection ». Les conditions de mise en place sont strictes et réglementées par la charte présentée en annexe 3.

Ce championnat s'adresse à des jeunes déjà engagés dans la pratique du rugby, mais exclut les joueurs qui évoluent au plus « haut niveau ». Il faut entendre par « haut niveau » :

- Chez les garçons, niveau national de pratique : Gaudermen/Alamercery, Crabos, Espoir ou tout joueur évoluant en équipe sénior de niveau Nationale, Nationale 2, Fédérale 1 et 2.
- Chez les filles : joueuses d'académie pôle espoir, inscrites au 1<sup>er</sup> septembre 2023 en structure, les joueuses faisant partie du top 100 dont la liste est déterminée en janvier 2023 et 2024, Elite 1 & Elite 2.

Ces jeunes, interdits de pratique à ce niveau de compétition, peuvent cependant être responsabilisés sur les fonctions de Jeune officiel (Arbitre, coach, secouriste, etc.).

**L'enseignant d'EPS est responsable d'établir la liste des participants à cette compétition qui sera visée par le chef d'établissement.**

1. **Modalités d'inscription des établissements** : Les enseignants d'EPS des établissements inscrivent leurs équipes à l'aide d'un formulaire en ligne dédié. Le formulaire est accessible à l'adresse suivante :

<https://framaforms.org/championnat-de-france-de-rugby-a-x-des-lycees-agricoles-2023-2024-1688046358>

Le formulaire est clos le **vendredi 20 octobre 2023** au soir. Cette date passée, les établissements ne sont plus en mesure d'inscrire leurs équipes.

**Dans un second temps, les enseignants inscrivent leurs « Jeunes Joueurs et JO » (Coach et arbitre), pour chaque compétition, sur OPUSS selon les modalités de l'UNSS.**

Chaque lycée peut engager :

- Une ou deux équipes à X en catégorie lycée fille (nées en 2006, 2007, 2008, plus deux maximum nées en 2005).
- Une ou deux équipes à X en catégorie lycée garçon (nés 2006, 2007, 2008).

Le nombre de joueurs présents sur la feuille de match sera au minimum de 13 et au maximum de 16.

**2. Des tournois de qualification** sont organisés entre le courant du mois d'octobre et si possible avant les vacances de Noël. Il convient de prendre en compte le calendrier de l'UNSS qui est connu dès le mois d'octobre. Il s'agit d'organiser :

- Un tournoi régional.
- Une finale par zone.

L'initiative de l'organisation de ces rencontres est confiée aux coordonnateurs de zone en fonction du nombre d'équipes engagées. Les qualifiés pour la phase finale doivent être connus courant février 2024 et transmis aux organisateurs de la phase finale nationale.

Des tournois d'animation peuvent simultanément être organisés lors des tournois qualificatifs, pour promouvoir et développer la pratique dans les établissements mais ces derniers ne donnent pas lieu à des qualifications.

Regroupement d'équipes de deux établissements agricoles :

Deux associations sportives d'établissements agricoles publics ou privés souhaitant se regrouper pour développer la pratique du rugby scolaire peuvent le faire **uniquement si elles sont déficitaires<sup>1</sup>** en effectifs, la convention en annexe leur permet d'inscrire en rassemblement une équipe par catégorie dans le cadre des actions promotionnelles. **L'inscription de l'équipe se fera par chaque établissement sur OPUSS. Cette équipe ne peut jouer que sur la phase promotionnelle et ne peut pas s'engager sur les phases qualificatives à la finale nationale.**

**Attention : le rassemblement ne peut être une sélection territoriale des meilleur(e)s licencié(e)s des deux associations sportives.**

**Les deux établissements s'engagent à réaliser deux entraînements communs minimum (exemple : journée d'animation) dans le cadre de la préparation de l'équipe et ce AVANT la finale de zone.**

**3. Cette action par zone est placée sous l'autorité**

- Du chef d'établissement identifié dans la note de service.
- De l'enseignant d'EPS responsable de la zone qui en assure la coordination.
- De l'enseignant d'EPS, organisateur de la compétition.
- La Fédération française de rugby est représentée par un binôme composé d'un cadre technique et du référent de zone.

**4. La licence UNSS est obligatoire**

La compétition s'adresse aux élèves, étudiants, et apprentis des EPLEFPA et établissements d'enseignement agricole privé sous contrat. Il convient d'être vigilant sur la saisie des informations relatives à l'identité des apprenants. Une attention particulière doit être portée aux adultes non enseignants d'EPS accompagnant les équipes. Chaque président d'AS a la responsabilité d'informer des modalités particulières de compétition retenues pour ce championnat agricole.

---

<sup>1</sup> déficitaires = L'association sportive n'a pas la capacité d'aligner une équipe COMPLETE de jeu à X (A savoir 15 joueurs sur la feuille de match).

## 5. Le règlement sportif 2023-2024 est celui du rugby à X UNSS

La feuille de composition d'équipe est extraite d'OPUSS. Chaque joueur doit présenter la charte UNSS signée et le passeport placage UNSS validé de l'année en cours.

## 6. Jeune Officiel UNSS

L'arbitrage est confié à des Jeunes Arbitres UNSS (JA) issus des établissements participants ou d'un autre établissement de l'académie. Des jeunes arbitres d'Académie Pôle Espoir Rugby (APER), encadrés par des adultes experts déclarés à UNSS peuvent être également sollicités.

Il est rappelé que l'arbitre, acteur incontournable du jeu, supervisé par un adulte, est le garant de l'équité et de la sécurité. Les comportements à son égard, tant des joueurs que des éducateurs, doivent être exemplaires.

Si un jeune coach est expulsé (carton rouge), le capitaine désigne un joueur de son équipe qui devra sortir du terrain. Par ailleurs, les points de pénalité liés à cette sanction seront comptabilisés en cas d'égalité.

### **Sur la phase finale de zone :**

Chaque établissement participant a pour obligation de présenter au moins 2 JO UNSS :

- 1 jeune arbitre non joueur **par équipe pour les sections sportives** et 1 non joueur **par délégation** pour les autres.
- 1 jeune coach par équipe. Le jeune coach est amené à prendre en charge entièrement l'équipe pendant la phase de compétition. L'enseignant, ayant alors un rôle de manager, doit se placer derrière la main courante.
- **L'équipe qui ne présente pas de JA de niveau départemental est déclassée.**

### **Sur la phase finale nationale :**

Chaque établissement qualifié se présente **obligatoirement** avec au moins 2 JO :

- 1 JA UNSS de niveau académique. Ce JA ne peut pas jouer et peut être issu d'un autre établissement scolaire. **L'établissement qui ne présente pas de JA de niveau académique est déclassé.**
- **1 jeune coach par équipe qui, comme pour la finale de zone, prend entièrement l'équipe en charge lors de la compétition, l'enseignant assurant un rôle de manager.**

**Attention : sur l'ensemble de ces rencontres arbitrées par des jeunes officiels, une équipe ne peut pas jouer si elle n'est pas coachée par un jeune officiel.**

## 7. Le calendrier des tournois

Il est porté à la connaissance des établissements concernés au plus tard le mercredi 8 novembre 2023 par le directeur et l'enseignant coordonnateur de la zone. Il est urgent de contacter l'UNSS au plus tôt pour établir ce calendrier. Chaque coordonnateur devra transmettre à Guillaume COMMEAT (FFR) le calendrier des compétitions de sa zone afin qu'un cadre technique FFR puisse assister à chaque phase finale de secteur.

La même communication devra se faire avec le « référent rugby scolaire » de chaque zone (cf. liste en annexe 2), ainsi qu'avec les partenaires d'INTERBEV et de l'Amicale du Tournoi des VI nations (ATVIN).

## 8. La finale nationale

**Le classement final par zone est établi pour les deux catégories fille et garçon.**

La finale nationale est organisée par le Lycée agricole de Nancy-Pixerécourt. Elle se déroulera à **PONT-A-MOUSSON les 3 et 4 avril 2024**. La compétition se déroulera sur deux jours. Une participation financière de minimum 10 euros par élève pourra être demandée aux établissements, pour contribuer aux frais d'organisation.

Les deux premiers de chaque finale de zone, dans chaque catégorie, sont qualifiés pour la phase finale nationale. La 11ème équipe qualifiée sera issue de la zone proposant le plus grand nombre d'établissements inscrits à la compétition dans chaque catégorie. L'établissement organisateur est qualifié d'office dans les catégories fille et garçon.

Dans le cas où l'établissement organisateur termine premier ou second des qualifications de sa zone, c'est l'établissement classé immédiatement derrière qui est qualifié. Si l'établissement organisateur ne peut pas fournir d'équipe dans une ou plusieurs catégories, une décision est prise par le comité de pilotage pour déterminer l'équipe « repêchée ».

**Cela porte à 12 le nombre d'équipes participant à la phase finale nationale dans chaque catégorie.**

## IV- LE CHAMPIONNAT UNSS EXCELLENCE

En championnat UNSS, pour l'année 2023-2024, les établissements de Pau et Brioude participent au championnat Excellence filles.

Les établissements d'Auch, Pau, Aix, Nîmes et Nevers participent au championnat Excellence garçons. Cette disposition, transmise à l'UNSS, est inscrite sur la fiche sport.

Les établissements peuvent, comme tous les lycées, engager des équipes en championnat de France des lycées agricoles en respectant les restrictions indiquées ci-dessus.

## V- PARTICIPATION AUX FRAIS DE DÉPLACEMENTS

Pour l'ensemble des établissements participants aux actions d'animation, de promotion et de compétition, une quote-part des frais de déplacement engendrés pourra être prise en charge, à la condition d'en faire la demande en utilisant le document joint à la présente note de service (annexe 6) et dans la limite des crédits disponibles. Le choix du moyen de transport relève de l'initiative de l'établissement et le montant du remboursement sera calculé en fonction du nombre de kilomètres parcourus, quel que soit le mode de transport et le nombre de véhicules. La date butoir pour effectuer une demande de remboursement des **frais de déplacement** est fixée au **1er Juin 2024**. **Toute demande effectuée par un autre moyen ou hors délai ne pourra être prise en considération.**

## VI- LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

Les dispositifs de formation suivants existent et permettent aux enseignants de se former :

- Projet avec la FFR, un stage de formation sur le rugby à 5 prévu à Marcoussis.
- Dans le cadre d'Ecol'Ovale le dispositif Planète ovale est maintenu en complément de tout autre dispositif fédéral.

- Les formations proposées en académie par le ministère en charge de l'Éducation nationale ou l'UNSS.
- Au sein de l'enseignement agricole, l'offre de formation est adaptée aux différentes zones selon les besoins. Chaque coordonnateur de zone met en place une fiche bilan, qui est renseignée lors de la première journée d'animation, afin d'adapter les besoins recensés et par conséquent les actions à mener.

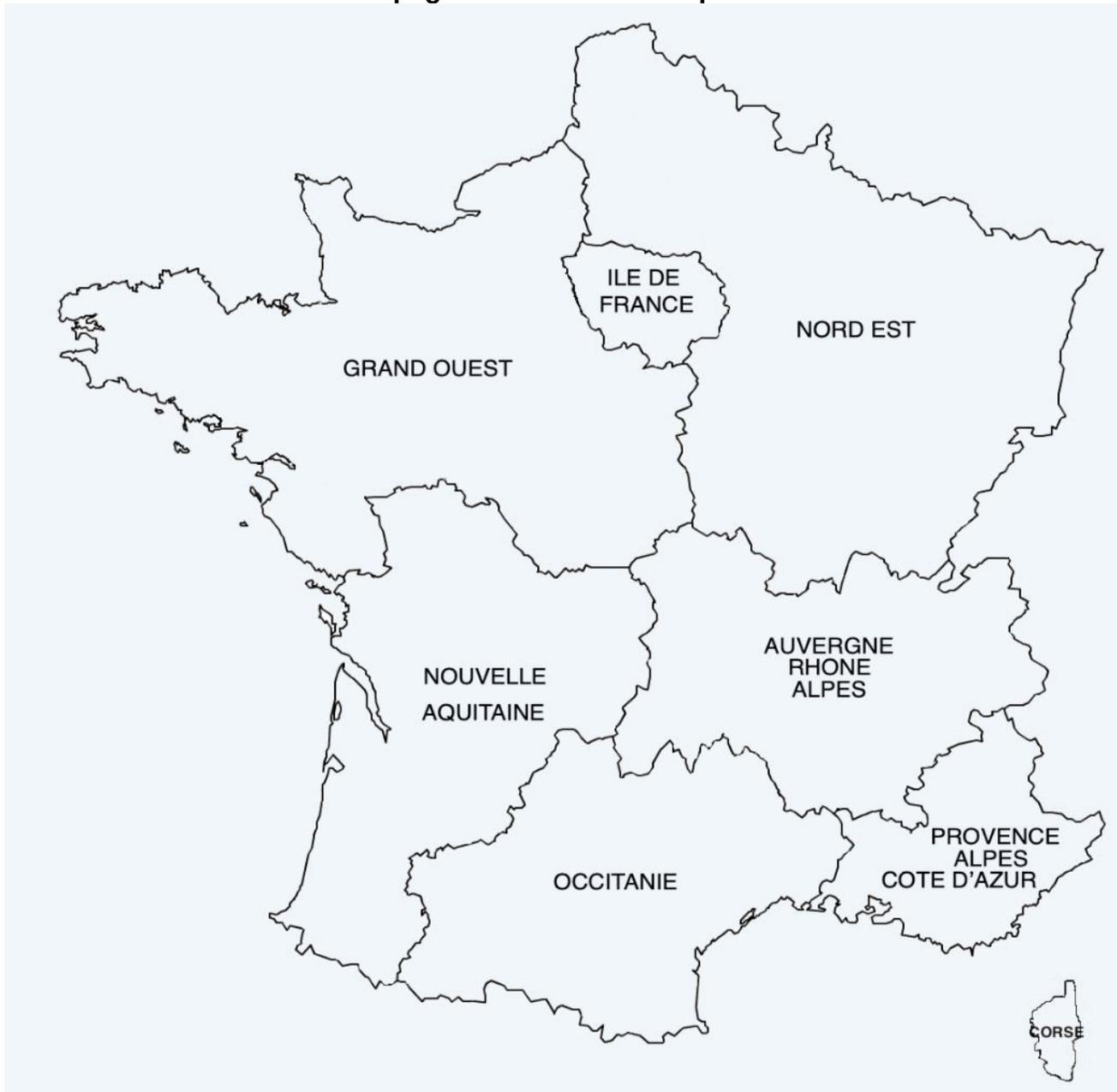
Les journées d'animation doivent aussi être le lieu d'une sensibilisation et de questionnements sur l'activité par le biais d'ateliers de formation, de pratique.

L'annexe 2 de la présente note liste les cadres techniques pouvant être sollicités pour des actions de formation.

Le Directeur général  
de l'enseignement et de la recherche

Benoît BONAIME

## ANNEXE 1 Découpage des zones de compétitions



**Zone 1 : Nord Est**

**Zone 2 : Grand Ouest**

**Zone 3 : Nouvelle Aquitaine**

**Zone 4 : Occitanie**

**Zone 5 : Auvergne Rhône-Alpes**

**Zone 6 : Provence Alpes Côte d'Azur Corse**

**Zone 7 : Ile de France et Ultra-marins**

## ANNEXE 2 Responsables de zone

DGER		FFR	UNSS
Chef d'établissement		Cadre technique Référént EA	Responsable UNSS
Zon e 1	<p style="text-align: center;"><b>Nord Est</b> <b>Pascal MANGIN</b> Directeur EPLEFPA de Pixerecourt-Nancy 03 83 18 34 00 <a href="mailto:pascal.mangin@educagri.fr">pascal.mangin@educagri.fr</a> <a href="mailto:pascal.mangin@agriculture.gouv.fr">pascal.mangin@agriculture.gouv.fr</a></p>	<p style="text-align: center;"><b>Jean-Michel REIGNIER</b> 06 09 30 91 79 <a href="mailto:jean-michel.reignier@educagri.fr">jean-michel.reignier@educagri.fr</a> <a href="mailto:jean-michel.reignier@agriculture.gouv.fr">jean-michel.reignier@agriculture.gouv.fr</a></p>	<p style="text-align: center;"><b>Laurent CODATO</b> Directeur régional adjoint NANCY-METZ 06 33 23 6148 <a href="mailto:Laurent.codato@unss.org">Laurent.codato@unss.org</a></p>
Zon e 2	<p style="text-align: center;"><b>Grand Ouest</b> <b>Cédric AVRIL</b> Directeur EPLEFPA de Montargis 02 38 89 80 00 <a href="mailto:cedric.avril@educagri.fr">cedric.avril@educagri.fr</a> <a href="mailto:cedric.avril@agriculture.gouv.fr">cedric.avril@agriculture.gouv.fr</a></p>	<p style="text-align: center;"><b>Olivier LESPLINGUIES</b> 06 87 56 39 75 <a href="mailto:olivier.lesplinguies@educagri.fr">olivier.lesplinguies@educagri.fr</a> <a href="mailto:olivier.lesplinguies@agriculture.gouv.fr">olivier.lesplinguies@agriculture.gouv.fr</a></p>	<p style="text-align: center;"><b>Ludovic FAJOUX</b> Directeur régional ORLEANS-TOURS 06 29 9745 90 <a href="mailto:Ludovic.fajoux@unss.org">Ludovic.fajoux@unss.org</a></p>
Zon e 3	<p style="text-align: center;"><b>Nouvelle Aquitaine</b> <b>Mme Myriam HUET</b> Directrice Agrocampus de Saintonge 06 08 95 30 30 <a href="mailto:Myriam.huet@educagri.fr">Myriam.huet@educagri.fr</a></p>	<p style="text-align: center;"><b>Nicolas PEYS</b> 06 75 20 35 95 <a href="mailto:nicolas.peys@educagri.fr">nicolas.peys@educagri.fr</a> <a href="mailto:nicolas.peys@agriculture.gouv.fr">nicolas.peys@agriculture.gouv.fr</a></p>	<p style="text-align: center;"><b>Jérôme ALFONSI</b> Directeur Départemental Landes 06 03 88 66 75 <a href="mailto:jerome.alfonsi@unss.org">jerome.alfonsi@unss.org</a></p>
Zon e 4	<p style="text-align: center;"><b>Occitanie</b> <b>Aurore LOUIS</b> Directrice EPLEFPA du Tarn-et-Garonne 07 77 36 40 51 <a href="mailto:Aurore.louis@agriculture.gouv.fr">Aurore.louis@agriculture.gouv.fr</a></p>	<p style="text-align: center;"><b>Patrice LAMOTHE</b> 06 15 07 19 82 <a href="mailto:patrice.lamothe@educagri.fr">patrice.lamothe@educagri.fr</a> <a href="mailto:patrice.lamothe@agriculture.gouv.fr">patrice.lamothe@agriculture.gouv.fr</a></p>	<p style="text-align: center;"><b>Guillaume COMMEAT</b> Tel: 06 63 94 34 34 <a href="mailto:guillaume.commeat@ffr.fr">guillaume.commeat@ffr.fr</a></p>
Zon e 5	<p style="text-align: center;"><b>Auvergne-Rhône Alpes</b> <b>Jean-François BESSON</b> Directeur EPLEFPA de Brioude-Bonnefont 06 23 40 26 02 <a href="mailto:jean-françois.besson@agriculture.gouv.fr">jean-françois.besson@agriculture.gouv.fr</a></p>	<p style="text-align: center;"><b>Laurent DUPLESSIS</b> 06 34 28 33 37 <a href="mailto:laurent.duplessis@educagri.fr">laurent.duplessis@educagri.fr</a> <a href="mailto:laurent.duplessis@agriculture.gouv.fr">laurent.duplessis@agriculture.gouv.fr</a></p>	<p style="text-align: center;"><b>Hélène FALCON</b> Directrice départementale HAUTE-LOIRE 06 07 54 93 87 <a href="mailto:helene.falcon@unss.org">helene.falcon@unss.org</a></p>
Zon e 6	<p style="text-align: center;"><b>PACA</b> <b>Eric VARNIER</b> Directeur EPL de la Durance et du Pays des Sorgues 04 90 13 43 13 <a href="mailto:eric.varnier@educagri.fr">eric.varnier@educagri.fr</a> <a href="mailto:eric.varnier@agriculture.gouv.fr">eric.varnier@agriculture.gouv.fr</a></p>	<p style="text-align: center;"><b>Jérôme QUES</b> 06 13 80 27 16 <a href="mailto:jerome.ques@educagri.fr">jerome.ques@educagri.fr</a> <a href="mailto:jerome.ques@agriculture.gouv.fr">jerome.ques@agriculture.gouv.fr</a></p>	<p style="text-align: center;"><b>Emmanuel COTE</b> Directeur régional AIX MARSEILLE 06 08 48 62 00 <a href="mailto:emmanuel.cote@unss.org">emmanuel.cote@unss.org</a></p>
Zon e 7	<p style="text-align: center;"><b>Ile de France et Ultra marins</b>  Yves GUY Directeur Agrocampus de Saint-Germain-en-Laye et Chambourcy 07 50 14 71 77 <a href="mailto:Yves.guy@educagri.fr">Yves.guy@educagri.fr</a></p>	<p style="text-align: center;"><b>Lionel GIBAUX</b> 0610799234 <a href="mailto:Lionel.gibaux@educagri.fr">Lionel.gibaux@educagri.fr</a> <a href="mailto:Lionel.gibaux@agriculture.gouv.fr">Lionel.gibaux@agriculture.gouv.fr</a></p>	<p style="text-align: center;"><b>Vincent CHARRIER</b> Directeur régional VERSAILLES 06 60 65 02 42 <a href="mailto:vincent.charrier@unss.org">vincent.charrier@unss.org</a></p>

### Elus référents et cadres techniques par ligue

Ligue		Statut	Nom	Prénom	Mail	Téléphone
Auvergne-Rhône-Alpes DTL Jérôme GARDON		Elu	BANIZETTE	Patrick	<a href="mailto:patrick.banizette50@gmail.com">patrick.banizette50@gmail.com</a>	06 23 04 39 58
		CTL	REY	Jean Pierre	<a href="mailto:jean-pierre.rey@ffr.fr">jean-pierre.rey@ffr.fr</a>	06 33 62 46 22
Bretagne	Grand-Ouest DTL Guillaume COMMEAT	Elu	FABRE	Pascal	<a href="mailto:fabre_pascal@orange.fr">fabre_pascal@orange.fr</a>	06 21 01 62 28
		CTL	QUIVIGER	Bertrand	<a href="mailto:bertrand.quiviger@ffr.fr">bertrand.quiviger@ffr.fr</a>	06 44 38 06 09
Centre Val de Loire		Elu	PAILLISSE	Jacques	<a href="mailto:jacquot.paillisse@gmail.com">jacquot.paillisse@gmail.com</a>	07 68 82 84 11
		CTL	LAGARDE	Manuel	<a href="mailto:manuel.lagarde@ffr.fr">manuel.lagarde@ffr.fr</a>	07 88 85 30 67
Normandie		Elu	LABAUME	Stéphane	<a href="mailto:slabaume@gmail.com">slabaume@gmail.com</a>	06 07 90 68 83
		CTL	VAUPRE	Amandine	<a href="mailto:amandine.vaupre@ffr.fr">amandine.vaupre@ffr.fr</a>	
Pays de la Loire		Elu	LALAUDE	Marc	<a href="mailto:marc.lalaude@wanadoo.fr">marc.lalaude@wanadoo.fr</a>	06 34 61 41 85
		CTL	GADE	Sylvain	<a href="mailto:sylvain.gade@ffr.fr">sylvain.gade@ffr.fr</a>	06 70 51 08 16
Bourgogne Franche Comté	Nord-Est DTL Michaël LOPATA	Elu	CORNU	Guillaume	<a href="mailto:cornu.guillaume@gmx.fr">cornu.guillaume@gmx.fr</a>	06 13 25 11 71
		CTL	GAUTHIER	Wilfried	<a href="mailto:Wilfried.Gauthier@ffr.fr">Wilfried.Gauthier@ffr.fr</a>	06 80 45 98 52
Grand Est		Elu	PION	Danièle	<a href="mailto:dkelhetterpion@gmail.com">dkelhetterpion@gmail.com</a>	07 60 40 21 05
		CTL	REVERT	Emmanuel	<a href="mailto:emmanuel.revert@ffr.fr">emmanuel.revert@ffr.fr</a>	06 16 89 24 53
Hauts de France		Elu	BEAUVAIS	Frank	<a href="mailto:frank.beauvais@wanadoo.fr">frank.beauvais@wanadoo.fr</a>	06 77 22 91 83
		Technicien	THEO	Vincent	<a href="mailto:vincent.theo@rugbyhdf.fr">vincent.theo@rugbyhdf.fr</a>	06 98 60 06 41
Corse DTL Pierre LEROY		Elu	PESCHEUX	Gérald	<a href="mailto:gerald.chistera@yahoo.com">gerald.chistera@yahoo.com</a>	06 23 22 73 24
		Technicien	A DEFINIR - EN COURS		-	
Ile de France DTL Francis JOUBERTON		Elu	SALLENAVE	Pierre	<a href="mailto:magellan.ps@gmail.com">magellan.ps@gmail.com</a>	06 85 53 85 66
		CTL	LAMANDA	Jérôme	<a href="mailto:jerome.lamanda@ffr.fr">jerome.lamanda@ffr.fr</a>	06 34 57 20 23
Nouvelle Aquitaine DTL Damien RESSIGUIE		Elu	SAUBUSSE	Cecilia	<a href="mailto:saubusse.cecilia@gmail.com">saubusse.cecilia@gmail.com</a>	06 32 79 01 12
		Elu	BOY	Jean Claude	<a href="mailto:jeanclaudio.boy@wanadoo.fr">jeanclaudio.boy@wanadoo.fr</a>	06 14 03 06 10
		CTL	ST MACARY	Christophe	<a href="mailto:christophe.stmacary@ffr.fr">christophe.stmacary@ffr.fr</a>	06 80 47 27 43
Occitanie DTL Eric PLANES		Elu	CUNG	Jean Louis	<a href="mailto:jean-louis.cung@ffr.fr">jean-louis.cung@ffr.fr</a>	06 07 66 35 73
		CTL	LAPASSET	Sébastien	<a href="mailto:sebastien.lapasset@ffr.fr">sebastien.lapasset@ffr.fr</a>	06 60 02 13 15
PACA DTL Pierre LEROY		Elu	MARTINEZ	Jean Marie	<a href="mailto:jmmccaz@yahoo.fr">jmmccaz@yahoo.fr</a>	06 26 31 74 48
		CTL	LEROY	PIERRE	<a href="mailto:pierre.leroy@ffr.fr">pierre.leroy@ffr.fr</a>	06 43 26 50 94
Guadeloupe	Outre-Mer	Elu	LORRAIN	Lionel	<a href="mailto:llo.lorrain@gmail.com">llo.lorrain@gmail.com</a>	06 45 62 25 68

	DTL Frédéric POMAREL	Technicien	HILARIC	Olivier	<a href="mailto:olivier.hilaric971ctrq@gmail.com">olivier.hilaric971ctrq@gmail.com</a>	06 74 00 51 10
Guyane		Elu	DESTIEU	Julien	<a href="mailto:dju47@hotmail.com">dju47@hotmail.com</a>	06 94 20 99 53
		Technicien	GUERRESCHI	Paul	<a href="mailto:ctc.estguyane@gmail.com">ctc.estguyane@gmail.com</a>	06 94 20 72 07
Martinique		Elu	Pas d'élu désigné	Président missionné	<a href="mailto:president.ctrm@gmail.com">president.ctrm@gmail.com</a>	06 96 72 35 89
		Technicien	MENARDEAU	Antoine	<a href="mailto:ctc.ctrm@gmail.com">ctc.ctrm@gmail.com</a>	+59669643433 5
Mayotte		Elu	LAVAUD	Jean François	<a href="mailto:edr@ctrugbymayotte.fr">edr@ctrugbymayotte.fr</a>	002626396300 40
		CTL	NARDON	Steve	<a href="mailto:Steve.Nardon@ffr.fr">Steve.Nardon@ffr.fr</a>	06 42 86 49 09
Nouvelle Calédonie		Elu	LALEVE	Frédéric	<a href="mailto:flaleve@gmail.com">flaleve@gmail.com</a>	06 87 74 56 33
		CTL	ESTEVE	Gilles	<a href="mailto:Gilles.Esteve@ffr.fr">Gilles.Esteve@ffr.fr</a>	06 87 74 21 29
Réunion		Elu	GERARD	Raphael	<a href="mailto:raphaelgerard@yahoo.fr">raphaelgerard@yahoo.fr</a>	06 92 14 08 13
		CTL	NARDON	Steve	<a href="mailto:Steve.Nardon@ffr.fr">Steve.Nardon@ffr.fr</a>	06 42 86 49 09
Tahiti		Elu	DUBOIS	Teiki	<a href="mailto:teikidubois@yahoo.com">teikidubois@yahoo.com</a>	
		Technicien	LAFITTE	Gilles	<a href="mailto:gilles.lafitte.fprugby@outlook.com">gilles.lafitte.fprugby@outlook.com</a>	689 87 70 90 15
Wallis et Futuna		Elu	MULIKIHAAMEA	Etuato	<a href="mailto:Etuato.Mulikihaamea@ffr.fr">Etuato.Mulikihaamea@ffr.fr</a>	07 87 71 39 29
		Technicien	FELEU	Nisié	<a href="mailto:afilifeleu2512@gmail.com">afilifeleu2512@gmail.com</a>	06 81 83 25 12
National	Elu	CARREZ	Sébastien	<a href="mailto:sebastien.carrez@ffr.fr">sebastien.carrez@ffr.fr</a>	06 89 24 06 90	
	DTN adjoint	COSTA	Francis	<a href="mailto:francis.costa@ffr.fr">francis.costa@ffr.fr</a>	06 77 53 26 02	
	DTL en charge	COMMEAT	Guillaume	<a href="mailto:guillaume.commeat@ffr.fr">guillaume.commeat@ffr.fr</a>	06 63 94 34 34	
	Directeur Délégué	TREHARD	Julien	<a href="mailto:julien.trehard@ffr.fr">julien.trehard@ffr.fr</a>	07 85 91 11 18	

### ANNEXE 3

#### Regroupement d'équipes de deux établissements agricoles

#### CONVENTION 2023 - 2024

Cette convention concerne deux associations sportives d'établissements agricoles publics ou privés souhaitant se regrouper pour développer la pratique du rugby scolaire.

**Uniquement si elles sont déficitaires<sup>1</sup>** en effectifs, la convention leur permet d'inscrire en rassemblement une équipe par catégorie dans le cadre des actions promotionnelles. **L'inscription de l'équipe se fera par chaque établissement sur OPUSS. Cette équipe ne peut jouer que sur la phase promotionnelle et ne peut pas s'engager sur les phases qualificatives à la finale nationale.**

**Attention : le rassemblement ne peut être une sélection territoriale des meilleur(e)s licencié(e)s des deux associations sportives.**

**Les deux établissements s'engagent à réaliser deux entraînements communs minimum (exemple : journée d'animation) dans le cadre de la préparation de l'équipe et ce AVANT la finale de zone.**

ENTENTE ENTRE L'ASSOCIATION SPORTIVE du.....et  
du.....

Pour participer au championnat de France de rugby des lycées agricoles dans la ou les catégories suivantes :

Filles  Cadets  Juniors

SIGNATURE	AS.....	AS.....
CHEF D'ETABLISSEMENT		
PROFESSEUR EPS		
COACH ELEVE		

Responsable de la zone :

Date et signature :

**Convention à rendre signée au responsable de zone à la date limite de clôture de l'inscription au championnat de France (voir note de service).**

<sup>1</sup> déficitaires = L'association sportive n'a pas la capacité d'aligner une équipe COMPLETE de jeu à X (A savoir 15 joueurs sur la feuille de match).

## ANNEXE 4

### Règlement des compétitions, feuille de match, feuille de classement



### Règlements sportifs des compétitions « RUGBY »

#### de l'enseignement agricole, documents de référence

- Note de service DGER 2023-2024 « Organisation de l'activité rugby dans l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2022-2023 »
- Règlements rugby à « X » UNSS Excellence de la catégorie d'âge concernée, en vigueur dans l'année
- Règlement « Toucher + 2" » et rugby à 5 du challenge national UNSS

Catégorie	Règlement sportif de référence	Précisions
Lycée garçon	Règlement rugby à X Excellence UNSS (lycée)	Sanctions : voir règlement UNSS correspondant  Cas d'égalité : application de la gestion des cas d'égalité UNSS définis par l'UNSS nationale
Lycée Fille	Règlement rugby à X Excellence UNSS (lycée) <b>plus 2 J2</b>	Référence fiche sport rugby des lycées agricoles

## FEUILLE DE MATCHS

Date :

Lieu du tournoi :

Établissement :

Catégorie :

	NOM	Prénom	N° licence
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			

### JEUNE(S) OFFICIEL(S) ARBITRE

	NOM	Prénom	n° licence UNSS	Niveau de certification
1				
2				

### JEUNE(S) OFFICIEL(S) COACH

	NOM	Prénom	n° licence UNSS	Niveau de certification	
1					
2					
	Adversaire	G - N - P	Score	Points*	Sanctions*
Match 1			/		
Match 2			/		
Match 3			/		
Match 4			/		
Match 5			/		

<b>Match 6</b>			/		
			Total		
<b>Signature du responsable de l'équipe</b>			<b>Signature du responsable du tournoi</b>		
Nom/Prénom :			Nom/Prénom :		

# FEUILLE DE RÉSULTATS



Date :

Compétition : .....

Catégorie : .....

	Équipe A	Équipe B	Score	Détail score A					Détail score B				
				E	T	P	D	C	E	T	P	D	C
Match 1			/										
Match 2			/										
Match 3			/										
Match 4			/										
Match 5			/										
Match 6			/										
Match 7			/										
Match 8			/										
Match 9			/										
Match 10			/										
Match 11			/										
Match 12			/										

Résultat d'un match :

- gagné => 3 points / nul => 2 points / perdu => 1 point
- forfait(\*) => 0 point (victoire par forfait = 3 pts avec un score de 25 à 0)

(\*) y compris pour le nombre de joueurs insuffisants sur le terrain après exclusion ou blessure.

**NB : Toute équipe de type « entente de plusieurs lycées » sera considérée comme forfait. (A supprimer)** Toute équipe forfait sur deux rencontres sera considérée comme « forfait général ».

## CLASSEMENT

1 <sup>er</sup>		7 <sup>ème</sup>	
2 <sup>nd</sup>		8 <sup>ème</sup>	
3 <sup>ème</sup>		9 <sup>ème</sup>	
4 <sup>ème</sup>		10 <sup>ème</sup>	
5 <sup>ème</sup>		11 <sup>ème</sup>	
6 <sup>ème</sup>		12 <sup>ème</sup>	

## ANNEXE 5

### COMPORTEMENT CITOYEN DES JOUEURS ET JOUEUSES

#### LES 10 REGLES DU COMPORTEMENT DU JOUEUR / JOUEUSE

**1. JE RESPECTE LES RÈGLES DU JEU, SANS TRICHER.**

*Ces règles organisent l'affrontement physique en évitant qu'il ne dégénère en bataille : le sport n'est pas la guerre.*

**2. JE NE DISCUTE PAS EN COURS DE MATCH LES DÉCISIONS DE L'ARBITRE.**

*Seul mon capitaine peut communiquer de manière lucide avec l'arbitre. Si nécessaire, après match, je fais officiellement les réclamations que j'estime méritées.*

**3. JE RESPECTE L'ÉQUIPE ADVERSE ET MON VIS-À-VIS EN COURS DE JEU.**

*L'estime sportive pour mon adversaire renforce le mérite que j'aurai éventuellement à le vaincre. Le mépriser ne ferait que dévaloriser la rencontre et la victoire à laquelle je prétends.*

**4. JE PRENDS LE DESSUS SUR MOI-MÊME AVANT DE VOULOIR LE PRENDRE SUR L'ADVERSAIRE.**

*Je me contrôle pour mieux contrôler l'adversaire. Je ne confonds pas brutalité et engagement. La brutalité tente de mettre en danger l'intégrité physique et morale de mon adversaire ; l'engagement vise uniquement à prendre sur lui le dessus.*

**5 JE NE PROVOQUE PAS MON ADVERSAIRE ET NE RÉPONDS PAS À SES ÉVENTUELLES PROVOCATIONS.**

*Je ne le pousse pas à sortir des règles que je respecte moi-même. Je ne mise pas sur une dégénérescence du match en bataille rangée, ni sur une victoire obtenue par disqualification.*

**6. MON ADVERSAIRE EST EN VÉRITÉ UN PARTENAIRE, NON UN ENNEMI.**

*Je ne peux bien jouer et progresser qu'avec sa contribution. Je partage avec lui le plaisir de faire du sport.*

**7. JE ME METS AU SERVICE DE L'ÉQUIPE.**

*Une équipe est un corps collectif dont je suis un membre.*

**8. J'ADOpte UNE CONDUITE ECO-RESPONSABLE.**

*Je suis concerné pour limiter les déchets et mes consommations d'énergie, respecter le tri-sélectif et le recyclage afin de protéger mon environnement.*

**9. JE RESPECTE LES LOCAUX ET LE MATÉRIEL MIS À MA DISPOSITION POUR PRATIQUER MON SPORT.**

*S'en prendre au matériel, c'est extérioriser une impuissance sans la corriger ; c'est donc l'entériner. Je préfère réduire, grâce à l'entraînement, telle ou telle impuissance apparue sur le terrain.*

**10. JE NE ME DOPE PAS.**

*Se doper, comme tricher, dévalorise la victoire et corrompt mon plaisir de faire du sport.*

## **CHARTRE D'EXEMPLARITE** **DES ACCOMPAGNATEURS D'EQUIPES ET DES JEUNES COACHS**

### **LES DEVOIRS DE TOUT ENCADRANT**

Professeurs, éducateurs et/ou membres de la communauté éducative (y compris les JO).  
Adopter en toute circonstance un comportement digne et observer une conduite d'individu « écoresponsable ».

Refuser toute forme de violence, verbale ou physique, et/ou de tricherie.

Respecter les règles de vie et de bonne conduite liées à l'organisation du championnat.

Faire preuve de loyauté, de respect et de fair-play envers les différents acteurs du jeu et du championnat.

S'assurer d'un comportement garantissant une maîtrise psychologique de l'agressivité individuelle et un respect scrupuleux de l'environnement social et matériel, afin d'inspirer positivement l'attitude des autres acteurs, en premier lieu les élèves.

Tout non-respect de l'un des devoirs précités de la charte entraînera une commission de discipline (Organisateurs, référents, Inspection, FFR) pouvant conduire au déclassement de l'équipe concernée.

### **RESPONSABILITES DES PROFESSEURS EPS**

Les accompagnateurs s'engagent à :

- Former les jeunes officiels (jeunes coachs, jeunes arbitres).
- Accompagner les jeunes coachs lors des entraînements, des matchs de préparation et/ou d'animation et/ou amicaux.
- Présenter des jeunes officiels (arbitre et jeune coach) pour chaque compétition.
- Confier aux jeunes coachs la responsabilité d'encadrement de l'équipe.
- Ne plus être présent sur le bord du terrain lors des rencontres.

### **RESPONSABILITES DES JEUNES COACHS**

Les jeunes coachs s'engagent à :

- Ne pas être joueur lors de la compétition.
- Prendre en main une partie ou l'intégralité de l'échauffement.
- Diriger l'équipe lors des matchs (consignes, remplacements).
- Responsabiliser les joueurs sur les comportements à adopter, les objectifs à atteindre.
- Rédiger un rapport sportif pour chaque tournoi réalisé.

<b>Date :</b>	<b>Signatures :</b>
<b>Equipe :</b>	
<b>Enseignant EPS responsable :</b>	
<b>Jeunes coachs :</b>	
<b>Proviseur – chef d'établissement :</b>	

A faire parvenir au responsable de zone lors de la finale ou au responsable des Championnats de France en cas de qualification.

## ANNEXE 6



### Demande de participation aux frais de déplacements année 2023-2024

A remplir et renvoyer par mail **avant le 1<sup>er</sup> juin 2024** à : **Aurore LOUIS, directrice de l'EPLEFPA du Tarn-et-Garonne**

Ligue de rugby de : .....

Établissement : .....

Adresse postale : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Adresse mél : .....

Enseignant responsable (nom/téléphone) : .....

#### Journées d'animation et de promotion

<i>Dates</i>	<i>Lieux</i>	<i>Km A/R</i>

#### Phase de zone des lycées agricoles

<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Km A/R</i>

#### Phase finale Championnat de France des lycées agricoles

<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Km A/R</i>

Total km global (animation promotion + zone + finale) : ----- km

Date d'envoi : \_\_\_\_\_

Le Directeur de l'établissement,  
Président de l'Association sportive

Cachet de l'établissement

Nom et signature

Merci de bien vouloir utiliser les sites [www.mappy.fr](http://www.mappy.fr) ou [www.viamichelin.fr](http://www.viamichelin.fr) pour calculer le nombre de kilomètres effectués entre l'établissement et le lieu de compétition. Fournir en pièce jointe les copies des pages des sites ci-dessus justifiant ces distances. Tout dysfonctionnement entraînera une annulation du bénéfice des frais de déplacement.